

SPECIAL... SPECIAL... SPECIAL

ASSEMBLEE GENERALE

Rapport Moral

par Jean-Marie THIERY
Président du GEPOP

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs,

Au nom du Conseil d'Administration du GEPOP, je vous remercie d'être venus à l'assemblée générale annuelle et, ainsi, de nous prouver l'intérêt que vous portez aux activités de notre association. Une A.G. est en effet le moment privilégié pour se rencontrer et se renseigner sur l'association dont on fait partie. Les membres du Conseil d'administration sont présents, prêts à vous éclairer et à répondre à vos questions.

Certaines de nos activités vous sont déjà connues, soit parce que vous y participez directement, je pense aux sorties mensuelles qui nous ont fait découvrir des milieux aussi variés que la Baie de Somme, la forêt de Compiègne dans l'Oise ou la Réserve Naturelle du marais d'Isle à Saint-Quentin, soit encore parce que vous êtes abonnés à Picardie-Nature, notre bulletin trimestriel, ou par les informations diffusées par les médias régionaux.

Mais l'activité du GEPOP ne se limite pas à cette partie directement visible. Le Conseil d'Administration se réunit chaque mois pour tenter de résoudre les nombreux problèmes que pose la préservation du patrimoine naturel. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier publiquement les membres du Conseil d'Administration qui prennent sur leur temps pour venir, (certains de loin) participer régulièrement aux réunions.

De quoi discutons nous au cours de ces réunions ? Patrick THIERY vous parlera des grandes affaires dont nous avons eu à débattre en 1984. Il faut que vous sachiez que ces affaires sont l'occasion de démarches nombreuses auprès des pouvoirs publics : Préfectures, Ministère de l'Environnement; des élus : municipalités, Conseil Général, Régional, députés et sénateurs et de certaines administrations : Direction Départementale de l'Equipement, de l'Agriculture, Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement et Tribunaux.

Les résultats en sont parfois encourageants mais parfois, aussi, décevants. Il est

SPECIAL... SPECIAL... SPECIAL

ASSEMBLEE GENERALE

.../...

encourageant de constater qu'on nous demande notre avis dans des domaines aussi variés que les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de St-Valery, l'exploitation éventuelle d'une gravière, la lutte contre les "ennemis des cultures". Mais nous sommes déçus quand nous constatons que nos avis ne sont pas suivis alors que nous sommes persuadés que l'avenir nous donnera raison. Déçus de voir que, trop souvent les intérêts particuliers ou à court terme, prennent le pas sur l'intérêt général ou à long terme.

Bilan Financier

	CHARGES		PRODUITS	
		MONTANT		MONTANT
EXPLOITATION GENERALE AU 31 DECEMBRE 1984	Frais d'exploitation	5 748.32	Cotisations	3 225.00
	Adhésions, abonnements, assurances	1 984.00	Dons	1 440.00
	Picardie-Nature (tirage, poste)	4 921.23	Abonnements	1 550.00
	Expositions, projections	3 108.66	Subventions: Ministère Environnement Conseil Général	5 500.00 5 000.00
	S.O.S. Oiseaux	2 835.69	Expositions, projections	2 113.50
	Avifaune	16 841.96	Avifaune	9 634.00
	Plaquette écoles Somme	10 602.21	Frais de séjour	50 450.00
	Frais de séjour	28 322.45	Divers	7 187.00
	Divers	12 167.20		
	Total charges	86 531.72		
	Résultat d'exploitation	- 432.22		
	TOTAL	86 099.50	TOTAL	86 099.50

SPECIAL... SPECIAL... SPECIAL

ASSEMBLEE GENERALE

BUDGET PREVISIONNEL POUR 1985

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
Produit des cotisations	4 500.00	Frais d'exploitation	5 000.00
Dons	2 000.00	Adhésions, abonnements, assurances	2 200.00
Abonnements	2 000.00	Local	2 200.00
Subventions		Picardie-Nature (tirage, poste)	5 000.00
Conseil Général de la Somme	5 500.00	Expositions, projections	3 000.00
Conseil Général de l'Oise	5 000.00	S.O.S. Oiseaux	3 000.00
Conseil Général de l'Aisne	5 000.00	Plaquette écoles Oise	5 000.00
Ministère de l'Environnement	5 000.00	Plaquette écoles Aisne	5 000.00
Ville d'Amiens	500.00	Opération larris	15 000.00
Expositions, projections	4 000.00	Frais de justice	3 000.00
"L'Avifaune"	4 000.00	Divers	5 000.00
Frais de séjour objecteurs	68 150.00	Frais de séjour objecteurs	68 150.00
En caisse au 01/01/85	23 789.50	Réserve non affectée	7 889.50
TOTAL	129 439.50	TOTAL	129 439.50

Ce bilan financier pour 1984 appelle quelques commentaires.

- Les frais d'exploitation sont en augmentation de 4030 francs par rapport à l'année précédente, du fait de frais de secrétariat plus importants et du remboursement de frais de déplacement.
- Notre revue trimestrielle "Picardie-Nature" est en net déficit: les frais de tirage et d'envoi se sont élevés à 4921,23 Fr alors que les abonnements ne nous ont rapporté que 1550Fr. Il nous est toutefois difficile d'augmenter le prix de notre publication qui est un lien privilégié entre nos adhérents. Le déficit est en partie dû à l'envoi gratuit de nombreux exemplaires auprès d'associations, d'administrations ou d'établissements scolaires. L'augmentation du nombre de nos abonnés permettrait de réduire ce déficit.

- Nos frais d'exposition-projection-table de presse ont dépassé cette année nos recettes du fait d'achats assez importants de plaquettes, d'affiches et d'un montage diapos sur les Rapaces.
- Notre station SOS-Oiseaux fonctionne bien et nous amène donc des dépenses en augmentation de 800,00 Fr par rapport à l'année dernière.
- Le GEPOP a publié cette année un recueil sur l'Avifaune de la plaine maritime picarde dont les auteurs sont deux membres du comité : François SUEUR et Xavier COMMECY. Sa réalisation nous a coûté 16841,96 Fr et les exemplaires vendus nous ont rapporté fin 84 9634 Fr. Ce déficit de 7207,96 Fr sera progressivement comblé par la vente d'autres exemplaires dans les années à venir.
- La plaquette que nous avons diffusée dans les écoles de la Somme a coûté au GEPOP 2602,21 Fr car aux frais de tirage et d'envoi de 10602,21 Fr viennent se retrancher 8000 Fr de subvention que nous avons reçus en 1983, pour ce projet.
- Le GEPOP prend en charge les frais d'hébergement et la solde des objecteurs qu'il emploie. Ces frais de séjour sont entièrement remboursés par des subventions du ministère de tutelle. Cette année nous avons touché 14927,55 Fr de plus que ce que nous avons versé car début 84 nous est arrivé une subvention pour des frais de séjour engagés en 83.
- Notre rubrique "frais divers" est elle aussi en augmentation. Elle inclut notamment l'achat d'une base pour fondue-enchaînée (2136,00Fr) et des frais d'avocat pour des affaires dans lequel le GEPOP s'est porté partie civile.

Nos recettes sont restées stables par rapport à l'an dernier. De ce fait, pour la première année, depuis longtemps, nous nous trouvons avec un résultat d'exploitation négatif de 432,22 Fr. Ce n'est pas énorme et il se trouve largement épongé par les 24221,72 Fr que nous avons en caisse au début de l'année 1985.

Pour une association, l'importance de ses dépenses démontre sa vitalité, mais encore faut-il qu'elles soient équilibrées par le secteur des recettes. Cette année, au lieu de réduire les dépenses, donc les activités, il vaudrait mieux augmenter les recettes.

Nous devons donc augmenter le nombre de nos adhérents et de nos abonnés, pour ce faire, nous comptons sur vous !

Le projet de budget pour 1985 tient compte de toutes les constatations énoncées ici cette année, plus que jamais, il faudra le respecter avec la plus grande rigueur possible.

Je viens d'apprendre que certains n'ont pas encore renouvelé leur adhésion ni leur abonnement. Dépêchez-vous Avant qu'il ne soit trop tard...



Le Trésorier
Régis DELCOURT

ASSEMBLEE GENERALE

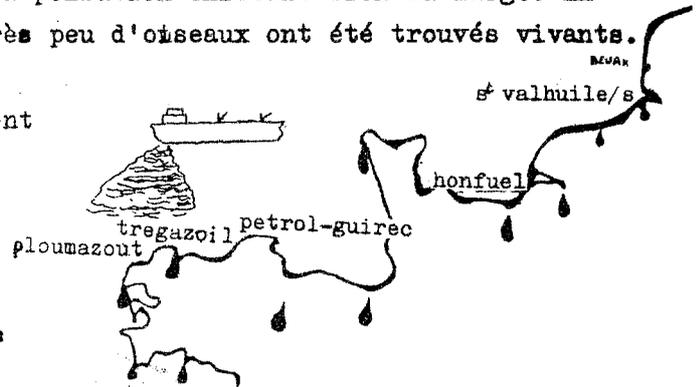
Les Grands Dossiers de l'année 84

par Patrick THIERY

— L'année 1984 a mal commencé puisqu'en février une pollution par le pétrole touchait nos côtes. Comme à l'habitude, pas de marée noire visible sur les rivages mais de nombreux oiseaux mazoutés qui prouvaient que la pollution existait bien au large. En dix jours nous en avons ramassés, plus de 1000 ! Très peu d'oiseaux ont été trouvés vivants.

Nous sommes intervenus auprès de la Préfecture, du Conseil Général, du Ministère de l'Environnement et auprès de plusieurs députés et sénateurs.

— En mars, c'est le début d'une série d'interventions auprès de la Sous-Préfecture d'Abbeville pour réhabiliter la Réserve Nationale de Chasse sur le Domaine Public Maritime.



C'est aussi le début d'une série d'interventions auprès du Préfet de la Somme au sujet du chemin d'accès à la mer de St-Quentin-en-Tourmont, en plein massif dunaire.

— En avril nous apprenions que l'étang de Cléry-sur-Somme, près de Péronne, était mis en vente par la société Beghin, propriétaire depuis de nombreuses années. Cet étang de 60 hectares, remarquable sur le plan ornithologique n'était plus chassé depuis longtemps.

Nous avons proposé au Conseil Régional d'acheter ce plan d'eau dans sa totalité.

Malheureusement nous devions apprendre qu'un des actionnaires de la société avait déjà retenu la partie la plus intéressante pour l'avifaune. D'après le notaire s'occupant de cette affaire, cette personne est prioritaire. Il est donc à craindre qu'on chasse à nouveau à Cléry-sur-Somme.

— Au mois de Mai, pour la première fois le GEPOP participe à une réunion, organisée par la D.D.A. pour discuter des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse dans le département de la Somme. Si nous sommes tombés d'accord avec les représentants des chasseurs pour refuser la destruction, au printemps, de certains oiseaux (en particulier les oies), demandée par les agriculteurs; nous ne nous sommes pas, par contre, entendus pour les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau.

— En juin, un représentant du GEPOP est nommé membre du Conseil d'Administration du Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement de St-Valery-sur-Somme.

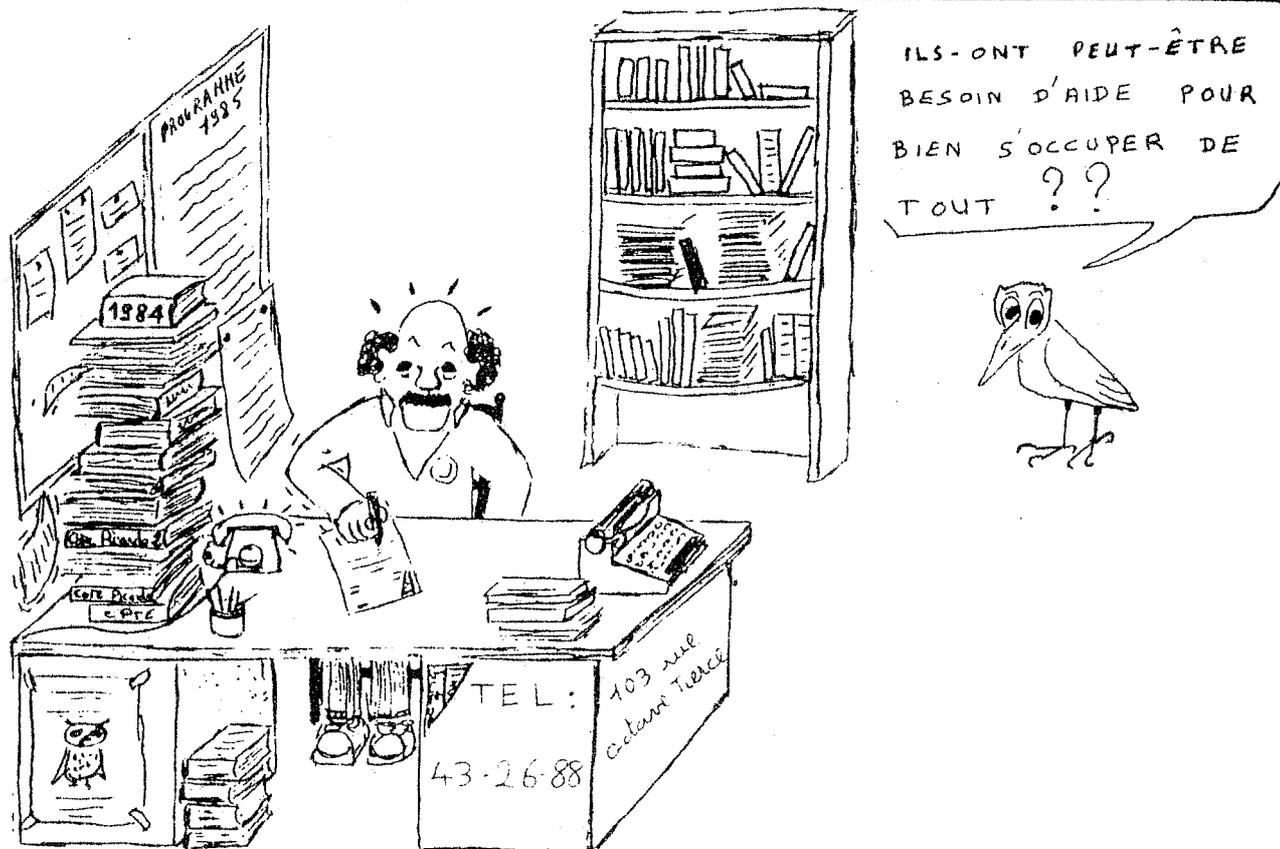
— Au mois d'août les membres du comité du GEPOP sont allés visiter plusieurs réalisations touristiques sur le littoral.

— En septembre, à la suite de notre visite sur la côte picarde, nous avons déposé plainte contre le responsable de "Maye-Loisirs" un parc d'attraction, pour non respect des textes d'urbanisme. Il avait réalisé des travaux sans permis de construire, dans une zone classée par le Plan d'Occupation des Sols du Crotoy comme non constructible en raison de la fragilité des milieux.

• Toujours en septembre, le maire de Condé-Folie, commune de la vallée de la Somme, hostile à un projet d'exploitation de carrière en plein marais, fait appel à notre association entre autre pour le soutenir.

— En octobre, nous nous occupons d'un autre marais à protéger, celui de Blangy-Tronville près d'Amiens. Maurice Duquef, membre du comité et résidant à Blaggy, a depuis plusieurs mois pris contact avec le maire. Les interventions du GEPOP et de la Société Linéenne ont convaincu le conseil municipal, celui-ci accepte qu'un arrêté préfectoral de biotope soit pris. Nous avons fait un inventaire de la faune et de la flore qui permettra au maire de constituer un bon dossier.

• Les 9 et 10 octobre, la Maison de la Culture d'Amiens accueillait le premier colloque sur "L'Environnement en Picardie" organisé par la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement sous la présidence de madame Huguette Bouchardeau. Trois de nos .../...



ornithologues y sont intervenus. Les actes de ce colloque ont été publiés, toutes les interventions des naturalistes s'y trouvent. Ce document est disponible à notre local.

• Vers la mi-Octobre, nous avons distribué la plaquette "connaître et protéger les oiseaux" dans mille établissements scolaires de la Somme. Bien que prête en juin, nous avons jugé plus efficace de la distribuer en début d'année scolaire. De nombreux enseignants nous ont contactés par la suite. Nous espérons la diffuser dans l'Aisne et dans l'Oise, si nous obtenons les subventions demandées.

— Au début du mois de Novembre, c'est un zoo itinérant "L'American-Expo" qui nous occupe (lire le n°26 de Picardie-Nature). Ce chapiteau présentait des oiseaux dans des conditions lamentables de détention (l'inspecteur des Services Vétérinaires est d'accord avec nous sur ce point) et dans la plus grande illégalité. Nous avons déposé deux plaintes malheureusement le responsable court toujours.

• Toujours en Novembre, suite de notre procès contre un marchand d'animaux.

Nous avons déposé une plainte en décembre 83 pour transport et vente d'espèces protégées, en l'occurrence des Chardonnerets. A la base de cette affaire maintenant très sérieuse, se trouve une dérogation d'importation signée par des services du Ministère de l'Agriculture, dérogation qui permettait l'importation de 1000 Chardonnerets et également (tenez vous bien) : des Tarins des aulnes, Verdiers, Bouvreuils, Sizerins, Idnottes et Pinsons. La liste ne s'arrête pas là, le Ministère de l'Agriculture a donné aussi l'autorisation d'importer les Rapaces suivants : Hibou moyen-duc, Hibou Grand-duc, Chouette de l'Oural, Chouette de Tengmalm, Chouette lapone et Harfang des neiges. Ceux qui connaissent la rareté de certains de ces oiseaux s'apercevront de la gravité de l'affaire !

La plainte que nous avons déposée contre le grossiste devait être classée sans suite par le procureur après qu'il ait demandé conseil à la DDA, la même administration qui avait contresigné la dérogation d'importation !

• En ce qui concerne l'oiseleur d'Amiens, il est passé en jugement le 15 novembre.

Nous nous étions portés partie civile, malheureusement, nous avons été déboutés. Le Tribunal s'appuyant sur un avis du Conseil d'Etat précisant que la loi française ne saurait s'appliquer à des animaux provenant de l'étranger. Nous avons fait aussitôt appel et nous pensons gagner en second jugement grâce à des informations communiquées par la FFSPN.

• Le Fond d'Intervention pour les Rapaces s'intéresse aussi de très près à cette affaire.

• Le 15 novembre, après plusieurs interventions auprès de la Sous-Préfecture d'Abbeville, nous apprenions que le Conseil de Gestion de la Réserve Nationale de chasse sur le DPM allait être remis en place (il ne l'est toujours pas). Cette réserve, principale zone de repos et de nourrissage des oiseaux migrateurs, est de plus en plus menacée par l'urbanisme, le braconnage et le tourisme. Le Conseil de Gestion ne s'est pas réuni depuis avril 1975 !

Le GEPOP et la FFSPN ont été pressenti pour en faire partie.

SPECIAL... SPECIAL... SPECIAL

ASSEMBLEE GENERALE

1985

— Nous finissons l'année 1984 en beauté, puisque depuis le 1^{er} décembre le GEPOP dispose -enfin ! - d'un local. Toute notre documentation qui était jusqu'élors stockée dans des cartons, est maintenant disponible.

NOUS VOUS Y ATTENDONS...

... Mais déjà l'année s'annonce difficile, de grosses affaires nous préoccupent :

la vague de froid et les problèmes posés par la chasse au gibier d'eau.

le minitel, dans lequel les chasseurs de gibier d'eau annoncent les prévisions de passages d'oiseaux pour mieux les tirer.

le projet d'assèchement du Marquenterre ...

Conclusion

Avec le rapport sur les grandes affaires traitées par le Conseil d'Administration, et le bilan financier, vous avez sans doute une connaissance plus approfondie de ce qu'a été l'activité du GEPOP au cours de l'année 1984. Nous souhaitons et vous souhaitez aussi j'en suis sûr, continuer et amplifier cette activité en 1985. Pour cela nous avons besoin de votre aide. Pour mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, le Conseil d'Administration a besoin de se sentir soutenu. Nous devons être plus nombreux si nous voulons nous faire mieux entendre.

Faites connaître le GEPOP autour de vous, invitez vos amis à venir à nos sorties mensuelles, suscitez des adhésions.

Autour de nous, nombreuses sont les personnes qui pensent comme nous, qui, comme nous ont le respect de la vie, le souci de préserver la nature mais qui, soit par négligence, soit par timidité, ne se sont pas encore engagées dans le mouvement associatif. Il suffit peut-être de peu de choses pour qu'elles rejoignent le GEPOP.

